RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES EDITION N°16 DU 29 ET 30 MAI 2027

LE CLUB D'AVIGNON EST HEUREUX DE VOUS RECEVOIR AU COEUR DE LA CITE PAPALE POUR SON 16EME TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES.

ARTICLE 1 - AUTORISATION

Le tournoi national du Volant des Papes d'AVIGNON a pour références : En cours

ARTICLE 2 - LES JOUEURS

Autorisé aux catégories : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC, le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions. Il est ouvert aux joueurs de toutes les Ligues.

Le tournoi est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Minimes minimum D9 dans la discipline d'inscription. Tout joueur mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.

ARTICLE 3 - LICENCES ET DATES LIMITES

Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2026-2027 **à la date limite d'inscription fixée au 8 mai 2027** et doit être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par le comité d'arbitrage à la date d'inscription ne peuvent s'inscrire.

Les inscriptions sont closes le dimanche 8 mai 2027. Le tirage au sort a lieu le vendredi 22 mai 2026.

Aucune inscription n'est retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries sont établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) **au 14 mai 2026** (publié sur le site Poona de la FFBaD).

ARTICLE 4 - CONFIGURATION DU TOURNOI

1 seul tableau autorisé par jour : simple OU mixte le samedi et DH/DD le dimanche, les finales se jouent le jour même.

Tous les tableaux se jouent en poules.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions avant la date limite d'inscription en cas de trop forte affluence afin de pouvoir tenir un échéancier viable.

Les joueurs sont répartis dans des tableaux correspondant à une moyenne de points (CPPH) et non suivant leur classement.

Ces séries sont au nombre de 5 par discipline. Le club se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de séries pour assurer un bon déroulement de la compétition. Les côtes les plus élevées sont placées dans la série 1 et les moins élevées dans la série 5. Pour les mixtes et doubles, la côte correspond à la somme des côtes des deux joueurs d'une paire.

Le nombre de places est limité à 230 joueurs. La liste d'attente est constituée par rapport à la date de paiement. Néanmoins, nous nous réservons le droit de prendre une paire ou un joueur par rapport à un autre malgré la date de règlement si cela nous aide à l'équilibrage et la constitution des tableaux.

Les joueurs sont répartis par le comité organisateur dans la série en adéquation avec leurs CPPH, afin d'assurer une homogénéité de côte dans chaque série.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité organisateur se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de réduire le nombre de tableaux.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

ARTICLE 5 - MODALITES D'INSCRIPTION

- Le montant des frais d'inscriptions est de 20€ pour un tableau, 23€ pour 2 tableaux
- Les inscriptions seront réalisées directement sur le site Badnet ou par virement sur demande.

ARTICLES 6 - FORFAIT

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié dans un délai de 5 jours maximum. Il faut se rendre sur le site à l'adresse : HTTPS://MYFFBAD.FR/FORFAIT pour remplir le formulaire et y déposer votre justificatif.

Tout forfait déclaré après envoi des premières convocations n'est pas remboursé.

En cas de défaillance d'un partenaire dans une paire, il doit impérativement être signalé à l'organisateur. Ainsi le joueur restant doit signaler s'il a un partenaire de remplacement, s'il ne souhaite plus jouer, ou s'il accepte qu'un partenaire inscrit « au choix » ou sur liste d'attente lui soit attribué.

ARTICLE 7 - TENUE VESTIMENTAIRE

Tout joueur doit avoir une tenue conforme au règlement en vigueur de la FFBAB.

ARTICLE 8 - ACCES TERRAIN

N'ont accès aux terrains que les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (2 maximum par joueur ou paire).

ARTICLE 9 - ABSENCE PENDANT LA COMPETITION

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ARTICLE 10 - GESTION HORAIRE DES MATCHS

- Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.

- Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

- Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

ARTICLE 11 - MATERIEL

Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau).

ARTICLE 12 - ARBITRAGE

Les matchs sont en auto arbitrage, les phases finales peuvent être arbitrées. Tous les matchs se jouent en 2 set gagnant de 15 points.

ARTICLE 13 - LET/FAUTE

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket, filins) est let permanent, en jeu et au service.

ARTICLE 14 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre principal prévu est Mr Jean-François MATHIEU. Ses décisions sont sans appel.

Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition

ARTICLE 16 - SALLES

Il est interdit de fumer dans les salles. Les animaux sont interdits dans les salles ainsi que dans les tribunes.

Pour le gymnase Gérard Philipe, il est interdit de manger sur la mezzanine.

ARTICLE 16 - GEO

Le GEO officiel sera Mr BALESDENS David du club d'Avignon.

ARTICLE 17 - VOLANT

Le volant officiel qui sert en cas de litige entre les joueurs est le CBX Red.

ARTICLE 18 - RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Tournoi du Volant des Papes d'Avignon implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

ARTICLE 19 – LIEU DE LA COMPETITION

La compétition se déroulera au Gymnase Gérard Philippe (75 rue Pablo Picasso - BP 763 - 84035 Avignon). Dans le cas du besoin d'un second gymnase, celui-ci sera André Gimard (200 Rue Pierre Auguste Renoir, 84000 Avignon).

Sportivement,

Le Comité organisateur de l'Avignon Badminton Club.